

Image not found or type unknown



Presentation tribunal commerce

Par **Nicom**, le **04/03/2016** à **07:36**

Suite a la faillite de taaj croisieres je suis convoquee au tribunal de commerce de paris car ma creance est contestee alors que j ai fourni les preuves au liquidateur . Suis je obligee de me presenter.est ce que je peux envoyer mes justifications au juge commissaire par courrier. J habite a marseille et le tribunal est a paris.
Merci pour votre reponse